



Oubli et retard de paiement des primes

Par JPMorgan

Bonjour, mes collègues et moi même percevons des primes chaque mois en complément de notre salaire payé au SMIC.

Ce mois-ci nos primes ne nous ont pas été versées car notre responsable a oublié de les calculer et de les transmettre à la RH. Ce n'est pas la première fois que cela se produit et bien que ces primes soient payées le mois suivant avec les autres, cela nous pénalise et nous met en difficulté financière. Ces oublis et retards de paiement se produisent minimum 1 fois par an.

Est-il possible de contester le retard de versement des primes ? En sachant que dans le contrat, il est stipulé "Mr/Mme XX pourra percevoir des primes variables ponctuelles selon les objectifs fixés par la direction"

D'avance merci pour votre réponse.

Par isernon

bonjour,

votre contrat de travail utilise le verbe pouvoir, cela signifie qu'il n'y a pas de caractère obligatoire pour le versement de ces primes.

salutations